

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 décembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le cinq décembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil de Niherne, sous la présidence de Monsieur Bruno MARDELLE, Maire de NIHERNE.

Etaient présents : Mmes Marie-Noelle BESNARD-BATAILLON, Séverine GAGNERON, Sylvie MARTIN, Angélique LABESSE, Claudine DELHOMENIE,
MM Bruno MARDELLE, Éric VERDIER, Franck HAVET, Serge LACOT, Johann NIVET, Jean-Pierre MURAT, Alexandre ALBERT, Gilles RONDEAU.

Absents excusés : Céline SAUZET,
Muriel MASSAUD a donné pouvoir à Serge LACOT,
Anne MARCHÉ a donné pouvoir à Alexandre ALBERT,
Philippe NOIROT a donné pouvoir à Franck HAVET,
Céline BARON a donné pouvoir à Séverine GAGNERON,

Claudine DELHOMENIE a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 2022

Date d'affichage : 2022

Nombre de membres : 18

Nombre de présents : 12

Représentés : 4

LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal du dernier Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR :

DÉMISSION D'UN ADJOINT

Le conseil municipal,

Vu la démission de M. Tanguy MANCOIS en qualité de 4ème adjoint, acceptée par Monsieur le Préfet en date du 25 novembre 2022,

Vu le nombre de conseillers en exercice à ce jour, au nombre de 19,

DÉCIDE

- De procéder à l'élection d'un adjoint à bulletin secret :

M. Johann NIVET est candidat au poste d'adjoint.

Majorité absolue : 10

1^{er} tour de scrutin

- 13 voix POUR et 3 BLANCS

M. Johann NIVET est élu à la majorité absolue

- D'établir l'ordre des quatre adjoints comme suit :

- Madame Séverine GAGNERON : 1^{er} adjoint
- Monsieur Éric VERDIER : 2^{ème} adjoint
- Madame Claudine DELHOMENIE : 3^{ème} adjoint
- Monsieur Johann NIVET : 4^{ème} adjoint

DÉCIDE à l'unanimité de maintenir le poste de conseiller délégué de Mme Sylvie MARTIN.

DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL ET INSTALLATION DE SON REMPLACANT

M. le Maire informe le conseil municipal que M. Jean-Marc MARINET lui a remis sa démission. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit » (article L.270 du Code électoral).

Source : *article L.2121-4 du Code général des collectivités territoriales*

M. Nicolas PROT est le suivant sur la liste et a refusé d'intégrer le conseil municipal.

Mme Manuella MONTFORT est la suivante sur la liste et a refusé d'intégrer le conseil municipal.

M. Gilles RONDEAU est le suivant sur la liste et a accepté d'intégrer le conseil municipal.

Installation de M. Gilles RONDEAU.

GARANTIE D'EMPRUNT OPAC DE L'INDRE

Le conseil d'administration de l'OPAC a initié une renégociation de sa dette auprès de la Banque des Territoires. Cette démarche permettra de donner de nouvelles marges de manœuvres à l'établissement, environ 1.5 millions d'euros pour les 5 prochaines années. Cela impliquera le paiement des intérêts courus non échus d'un montant de 231 848,63 €.

La commune de NIHERNE avait apporté sa garantie au remboursement de l'emprunt de l'OPAC. Suite à la renégociation le conseil municipal doit reprendre une délibération. Le montant de la renégociation s'élève à 15 883,21 €.

Le conseil municipal a accepté de renouveler sa garantie auprès de l'Opac de l'Indre.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le comptable public, M. Vincent LEGRIS, a informé la collectivité qu'il n'a pas pu recouvrer les titres ci-dessous :

Budget assainissement :

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux – A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2018	R-2-167	COMMUNAUTE DE COMMUNE	39,00	Combinaison infructueuse d'actes			
2018	R-2-167	COMMUNAUTE DE COMMUNE	24,08	Combinaison infructueuse d'actes			
2018	R-2-167	COMMUNAUTE DE COMMUNE	5,04	Combinaison infructueuse d'actes			
		COMMUNAUTE DE COMMUNE (Total pour le débiteur)	68,12				
2021	R-1-437	MERIGOT MAURICE	0,86	RAR inférieur seuil poursuite			
		MERIGOT MAURICE (Total pour le débiteur)	0,86				
2021	R-1-482	PAQUET HUBERT Nc	0,02	RAR inférieur seuil poursuite			
2021	R-1-482	PAQUET HUBERT Nc	0,07	RAR inférieur seuil poursuite			
		PAQUET HUBERT Nc (Total pour le débiteur)	0,09				
		Grand Somme	69,07				

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux – A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2019	R-1-647	WIEDMEYER Christopher	17,64	Surendettement et décision effacement de dette			
2019	R-1-647	WIEDMEYER Christopher	84,28	Surendettement et décision effacement de dette			
2019	R-1-647	WIEDMEYER Christopher	39,00	Surendettement et décision effacement de dette			
2020	R-1-645	WIEDMEYER Christopher	7,74	Surendettement et décision effacement de dette			
2020	R-1-645	WIEDMEYER Christopher	39,00	Surendettement et décision effacement de dette			
2020	R-1-645	WIEDMEYER Christopher	1,62	Surendettement et décision effacement de dette			
		WIEDMEYER Christopher (Total pour le débiteur)	189,28				
		Grand Somme	189,28				

Le conseil municipal a accepté les non-valeurs du service assainissement mais la CdC Val de l'Indre Brenne sera consultée concernant les non-valeurs la concernant.

Budget principal :

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux – A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2021	R-6-493	ORINE Julien	0,40	RAR inférieur seuil poursuite			
		ORINE Julien (Total pour le débiteur)	0,40				
		Grand Somme	0,40				
2018	R-1-10	BENDELLAA Kamel	6,2	RAR inférieur seuil poursuite			
2018	R-3-207	BENDELLAA Kamel	18,6	RAR inférieur seuil poursuite			
2018	R-6-526	KADRI Valérie	15,5	RAR inférieur seuil poursuite			
		Grand Somme	40,3				

Le conseil municipal a accepté les non-valeurs du budget principal.

TARIFS 2023

Les tarifs 2023 ont été votés :

PHOTOCOPIES

A4 recto noir et blanc : 0,20 €
A4 recto-verso noir et blanc : 0,40 €
A4 recto couleur : 0,35 €
A4 recto-verso couleur : 0,70 €
A3 recto noir et blanc : 0,40 €
A3 recto-verso noir et blanc : 0,80 €
A3 recto couleur : 0,55 €
A3 recto-verso couleur : 1,10 €
Photocopies pour dossiers Pôle Emploi,
RSA, APA ou surendettement : gratuit

PHOTOCOPIES ASSOCIATIONS

A4 recto noir et blanc : 0,10 €
A4 recto-verso noir et blanc : 0,20 €
A4 recto couleur : 0,20 €
A4 recto-verso couleur : 0,35 €
A3 recto noir et blanc : 0,20 €
A3 recto-verso noir et blanc : 0,40 €
A3 recto couleur : 0,30 €
A3 recto-verso couleur : 0,55 €
200 photocopies gratuites/an.

SALLE ROUSSEAU

Particuliers habitant la commune

↳ le week-end 130,00 €

Particuliers n'habitant pas la commune

↳ le week-end 150,00 €

Associations de Niherne

En semaine gratuit

Samedi et/ou dimanche et jours fériés 80,00 €

CAUTION 100,00 € pour le ménage et 200 € pour le matériel

Arrhes 50,00 €

CANTINE

Repas enfant : 3,10 €

Repas adulte : 3,80 €

Personnes extérieures : 6,00 €

+ majoration de 0,50 € par repas non
réservé dès la mise en service du kiosque)

PISCINE

1,50 € l'entrée habitants de Niherne et Villedieu s/Indre
avec la carte association piscine à 8€

3 € l'entrée pour les habitants de Niherne et Villedieu

5 € l'entrée pour les extérieurs

CIMETIÈRE

CONCESSIONS

➤ Concessions trentenaires : 20 € le m2

Soit : 3m2 : 60 €

6 m2 : 120 €

➤ Concessions cinquantenaires : 32 € le m2

Soit : 3m2 : 96 €

6 m2 : 192 €

COLOMBARIUM

Droit d'occupation d'une case pendant 30 ans : 450 €

Droit d'occupation d'une case pendant 50 ans : 600 €

TAXE

Dispersion des cendres au

Jardin du souvenir : 75 €

ASSAINISSEMENT

Prime fixe 39,00 €

Prix du m³ 0,88 €

Taxe de raccordement 450,00 €

AUTORISATION DE PAYER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2023

Lorsqu'une collectivité territoriale n'a pas adopté son budget avant le 1er janvier, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager,

liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

M. le Maire demande aux membres du Conseil, de lui donner l'autorisation de payer les dépenses d'investissements prévues au BP 2022, dans l'attente du vote du BP 2023, pour ne pas retarder le paiement des entreprises (commune et assainissement).

Après en avoir délibéré, le Conseil APPROUVE à l'unanimité cette proposition.

Comptes	Libellés	Reports N-1	Vote BP	Cumul DM	Total budget	Historique	Restes
C20	Immobilisations incorporelles	11 620,00 €	0,00 €	0,00 €	11 620,00 €	0,00 €	11 620,00 €
2021	Frais d'études, élaborat°, modif. et révis° doc. urbanisme	11 620,00 €	0,00 €	0,00 €	11 620,00 €	0,00 €	11 620,00 €
C21	Immobilisations corporelles	0,00 €	201 610,00 €	64 180,40 €	265 790,40 €	70 316,53 €	195 473,87 €
2116	Cimetières	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
2131	Bâtiments publics	0,00 €	8 500,00 €	0,00 €	8 500,00 €	5 658,32 €	2 841,68 €
2135	Installations générales, agencements	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €
21521	Installations de voirie	0,00 €	41 200,00 €	0,00 €	41 200,00 €	4 275,36 €	36 924,64 €
21538	Autres réseaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 745,70 €	-4 745,70 €
2157	Matériel et outillage technique	0,00 €	51 560,00 €	0,00 €	51 560,00 €	3 713,27 €	47 846,73 €
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
21821	Matériel de transport	0,00 €	52 000,00 €	0,00 €	52 000,00 €	23 989,08 €	28 010,92 €
2183	Matériel informatique	0,00 €	600,00 €	0,00 €	600,00 €	499,00 €	101,00 €
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00 €	5 100,00 €	64 180,40 €	69 280,40 €	0,00 €	69 280,40 €
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00 €	18 650,00 €	0,00 €	18 650,00 €	27 435,80 €	-8 785,80 €
O0006 6	Isolation école	439 340,00 €	25 660,00 €	-14 148,16 €	450 851,84 €	428 863,35 €	21 988,49 €
203	Frais d'études, recherche, développement et frais d'insertion	58 480,00 €	1 520,00 €	-20 559,62 €	39 440,38 €	29 972,40 €	9 467,98 €
2131	Bâtiments publics	5 000,00 €	0,00 €	20 559,62 €	25 559,62 €	20 268,56 €	5 291,06 €
231	Immobilisations corporelles en cours	375 860,00 €	24 140,00 €	-14 148,16 €	385 851,84 €	378 622,39 €	7 229,45 €
O0006 7	Géothermie	122 995,00 €	10 005,00 €	14 148,16 €	147 148,16 €	123 667,21 €	23 480,95 €
203	Frais d'études, recherche, développement et frais d'insertion	12 795,00 €	205,00 €	650,24 €	13 650,24 €	5 495,04 €	8 155,20 €
21538	Autres réseaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
231	Immobilisations corporelles en cours	110 200,00 €	9 800,00 €	13 497,92 €	133 497,92 €	118 172,17 €	15 325,75 €
O0006 9	ACCEBILITE ECOLE	44 500,00 €	0,00 €	0,00 €	44 500,00 €	29 794,36 €	14 705,64 €
203	Frais d'études, recherche, développement et frais d'insertion	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €
231	Immobilisations corporelles en cours	32 500,00 €	0,00 €	0,00 €	32 500,00 €	29 794,36 €	2 705,64 €
Total général		618 455,00 €	237 275,00 €	64 180,40 €	919 910,40 €	652 641,45 €	267 268,95 €

267 268.95 € x 25% = 66 817.24 €

Assainissement

215 6	Matériel spécifique d'exploitation	0,00 €	167 189,93 €	0,00 €	0,00 €	167 189,93 €	2 002,80 €	165 187,13 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	165 187,13 €
Total général		0,00 €	167 238,95 €	0,00 €	0,00 €	167 238,95 €	2 051,82 €	165 187,13 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	165 187,13 €

165 187.13 € X 25% = 41 296,78 €

Le conseil municipal a donné l'autorisation au maire de payer les dépenses d'investissement inscrites au BP 2022 avant le vote du BP 2023, dans la limite de 25%.

MUSIQUE ET THÉÂTRE AU PAYS

M. le Maire informe le conseil municipal que l'association « Les Carnets de Marguerite » prépare le spectacle « La Manola », les 9 et 10 décembre 2023 dans le cadre de Musique et Théâtre au Pays.

M. LACOT explique que l'association travaillera avec les commerçants et les associations de la commune. Il est envisagé de faire un concert lyrique à l'église, un diner spectacle (opéra/piano) au Scen'Art le samedi soir. Compteur sur l'histoire de NIHERNE, déambulation, musiciens. Débat conférence et lecture sur le thème du voyage...

La commune va percevoir, à la place de l'association, les subventions du département et de la région pour l'organisation de ce spectacle.

M. le Maire propose de prendre une délibération pour reverser ces subventions (2 970,00 €) à l'association « Les Carnets de Marguerite ».

M. VERDIER s'interroge sur les pratiques comptables de reversement de cette subvention. M. le Maire explique que cela est détaillé dans la délibération.

Le conseil municipal, a accepté, avec une abstention (M. LACOT) de reverser les subventions à l'association « Les Carnets de Marguerite ».

Questions diverses

M. le Maire a rencontré M. BAUDOIN, étudiant en maraîchage urbain. Il demande la mise à disposition d'un terrain pour créer gratuitement un jardin partagé. Le conseil est favorable à cette idée et propose un terrain proche de la piscine. Si cela convient au demandeur, une convention de mise à disposition sera rédigée.

M. le Maire propose de changer le logo de la commune. Il demande aux membres du conseil de lui faire parvenir des propositions.

Mme GAGNERON redonne les différentes dates pour la distribution des colis, repas de Noël...et fait un point sur le personnel.

Mme MARTIN annonce que 109 colis « solo » et 57 colis « couple » ont été choisis contre 75 repas, par les aînés. C'est M. SIGURET qui a été retenue pour faire les repas.

M. LACOT a participé au conseil communautaire. Il explique qu'une délibération devait être prise concernant le reversement de la taxe d'aménagement à l'EPCI, avant le 1^{er} octobre 2022.

Il ajoute qu'il y en a une autre à prendre, concernant la convention territoriale globale avec la Caf de l'Indre en 2023.

Ces 2 points sont à vérifier.

Fin de séance à 19h13